

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement # 364-2024 modifiant le règlement de zonage # 364

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance tenue le 5 septembre 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement # 364-2024 visant à modifier le règlement de zonage # 364 et intitulé Règlement numéro 364-2024 amendant le règlement no. 364 intitulé Règlement de zonage, afin de concorder au règlement mrc-888 du schéma d'aménagement régional révisé de la MRC de Drummond.
- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu, le 7 octobre 2024 à 19h15 à la Salle municipale, 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1).
- 3- Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie aux heures d'ouvertures.

Donné le 16 septembre 2024

Marie-Eve Cholette
Directrice Générale / Greffière- Trésorière